



Base ULM de Luquet



Inscription en liste d'attente à la base ULM de Luquet

Formulaire d'inscription en liste d'attente

COORDONNÉES PERSONNELLES

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville Pays

Téléphone E-mail

Date de naissance Lieu de naissance Profession

ULM (il n'est pas obligatoire d'être propriétaire d'une machine pour l'inscription)

Type :
 Paramoteur Pendulaire Multiaxes Autogire Aérostat Hélicoptère

Numéro d'identification de l'ULM : Marque / Modèle :

DATE D'ACTIVATION DE LA DEMANDE

Je souhaite une place à partir de : dès que possible

à partir du :

OBSERVATIONS OU PREFERENCES

INFORMATIONS ET SIGNATURE

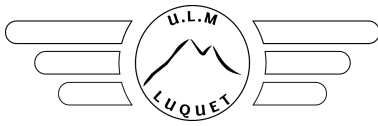
Cette inscription vous sera confirmée par un courrier qui tiendra lieu de preuve d'enregistrement de votre inscription.

L'inscription est gratuite pour l'année civile en cours, ensuite, il vous sera demandé 15€ en début de chaque année pour le maintien sur liste d'attente. Le non-paiement entrainera la radiation de l'inscription.

Les réponses aux questions fréquentes sont indiquées au dos de ce formulaire.

Signature : Fait à : Date :





FOIRE AUX QUESTIONS

Comment s'inscrire en liste d'attente ?

L'inscription en liste d'attente se fait en complétant le formulaire prévu, celui-ci doit être déposé ou transmis à la base ULM par courrier ou par e-mail. Il vous sera remis une copie de la demande avec une date d'enregistrement et vous recevrez rapidement une lettre de confirmation d'inscription.

Comment fonctionne la liste d'attente ?

Lors de son enregistrement, la demande est datée. Il vous sera remis une copie de la demande, portant mention de la date de dépôt. Les demandes sont classées en fonction de cette date de dépôt et du type de machine.
Rappel : l'envergure prise en compte est l'envergure hors-tout, feux de navigation et winglets compris.

Faut-il être propriétaire d'un ULM pour s'inscrire ?

Non, il faut simplement préciser l'envergure approximative du futur ULM pour que la demande puisse être classée dans la bonne catégorie. Il existe en effet une catégorie spécifique pour certaine voilure comme les motoplaneurs.

L'inscription est-elle permanente ?

Non, l'inscription doit être confirmée chaque année. Pour simplifier la procédure, le gestionnaire envoie à chaque inscrit, en début d'année, un courrier de confirmation d'inscription à retourner dans le délai fixé, accompagné d'une facture de 15€. A défaut de réponse, la demande sera annulée.

Peut-on se réinscrire suite à une annulation ?

Oui, mais il s'agit d'une nouvelle demande. L'annulation est toujours définitive, la position qui en découlait dans la liste est donc définitivement perdue. La date d'inscription retenue sera celle de la nouvelle demande.

Que se passe-t-il en cas de changement de machine pendant l'attente ?

La catégorie et les dimensions de la nouvelle machine sont enregistrées et la demande est reclassée dans la catégorie correspondante.

Ce changement de catégorie peut entraîner une variation sensible du classement, mais l'ancienneté de la demande est préservée.

La liste est-elle consultable ?

Oui, en se présentant à la base ULM, une personne inscrite peut à tout moment prendre connaissance de son classement. Son rang est consultable en permanence sur l'espace client du site de la base ULM de Luquet.

Comment sont attribués les emplacements ?

Les attributions interviennent dans l'ordre d'inscription en liste d'attente au premier ULM dont les mesures sont compatibles avec l'emplacement libéré (l'envergure et le type de machine, notamment, justifie ce mode d'attribution).

Si, sur le formulaire, le demandeur précise une date à partir de laquelle il souhaite se voir proposer un emplacement, aucune proposition ne lui sera faite avant cette date.

Dans le cas où la machine arrivant ne correspondrait pas aux caractéristiques indiquées lors de la demande et sur la proposition d'emplacement, la proposition de contrat serait annulée.

Que se passe-t-il en cas de refus d'une proposition de place ?

Si le demandeur souhaite demeurer sur liste d'attente, il devra le préciser par écrit au moment du refus de la première proposition. Sa demande sera alors conservée à la date initiale et il devra préciser à partir de quelle date il désire se voir proposer une deuxième place. Il ne sera pas contacté avant cette date.

Si le demandeur ne répond pas dans les délais fixés, sa demande sera définitivement annulée. Il doit de nouveau s'inscrire en liste d'attente s'il souhaite une autre proposition.

Quelles sont les obligations du demandeur ?

Le demandeur doit impérativement, sous peine de ne pas voir sa demande aboutir, informer par écrit la base ULM de tout changement d'adresse ou de machine.

Le gestionnaire ne procédera à aucune recherche en cas de retour de courrier suite à une mauvaise adresse. La demande de place sera annulée.

Le demandeur qui se verra proposer un emplacement pour l'ULM inscrit ne pourra en aucun cas faire valoir un changement de machine au moment de la proposition. Il reprendra dans ce cas le rang dans la liste correspondant à sa nouvelle machine et la proposition de contrat sera annulée.

